

Présidente de la Métropole

Décision n° 20/385/D

■ Attribution d'une subvention à l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence - Approbation d'une convention

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020, prend la décision suivante :

La Métropole Aix-Marseille-Provence est forte d'atouts pour devenir une des Métropoles les plus compétitives et recèle de forts potentiels en matière d'emploi.

Dans ce contexte, la Métropole ambitionne un développement économique équilibré facilitant l'accès à l'emploi, favorisant l'inclusion sociale notamment des populations les plus fragiles, et entend soutenir les initiatives et les acteurs œuvrant en faveur de cet objectif.

Malgré plus de 6 000 emplois par an créés ces dix dernières années et l'embellie enregistrée en termes de diminution du nombre de demandeurs d'emploi, les évolutions observées dans les filières économiques porteuses ainsi que certains indicateurs sociaux dénotent de la faiblesse persistante du territoire métropolitain sur la situation de l'emploi.

La mobilisation convergente des différentes parties prenantes de l'emploi, de l'insertion et du développement économique s'impose ainsi comme un axe fort de l'action métropolitaine. Avec l'objectif de concilier performance économique et solidarité, la Métropole doit permettre, de par sa coordination des partenaires publics et privés engagés pour l'emploi et contre le chômage, en adéquation à la fois aux besoins des populations et des entreprises, de relever les défis d'une Métropole inclusive pour l'ensemble de sa population et notamment des personnes éloignées du marché du travail.

Forte de son attractivité économique croissante et de son rayonnement, la Métropole représente en effet une véritable opportunité pour innover et rendre performant les processus d'inclusion professionnelle sur son territoire.

À ce titre, notre établissement a pour compétence la mise en œuvre des orientations stratégiques dans le cadre des politiques d'inclusion auprès de publics en grande fragilité et en situation d'exclusion professionnelle. Pour cela, différents leviers sont identifiés afin de favoriser la convergence des différentes dynamiques qui concourent à l'insertion professionnelle des publics. Aussi, dans le cadre de son schéma directeur emploi-insertion, la Métropole a défini trois orientations :

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

- Travailler sur l'autonomisation des personnes en difficulté en s'appuyant sur des dispositifs d'accompagnement à l'emploi performant et garantissant la sécurisation des parcours et notamment le développement d'une offre structurée de parcours à travers la mobilisation de la clause sociale d'insertion dans la commande publique métropolitaine ;
- Favoriser l'innovation sociale pour lever les freins à l'emploi en s'appuyant sur de nouveaux modes d'accompagnement innovant ou la création de passerelles innovantes entre les structures d'insertion par l'activité économique et les filières économiques du territoire ;
- Rapprocher les entreprises et les branches professionnelles pour favoriser l'adéquation de l'offre et la demande d'emploi, anticiper les besoins en recrutement et promouvoir les profils de personnes en difficulté.

Pour y concourir et conformément aux perspectives de travail fixées dans le rapport annuel sur l'égalité entre les femmes et les hommes, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite apporter son soutien au projet « Développer l'égalité femme/homme - l'égalité salariale et professionnelle en PACA en mobilisant les entreprises, les PME et les branches » porté par la Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence.

FACE Sud Provence est un Club d'entreprises créé en 2007 sur le territoire des Bouches-du-Rhône à l'initiative de la Fondation Agir Contre l'Exclusion. L'objectif est de mobiliser les acteurs économiques du territoire afin de favoriser l'innovation sociale et d'apporter un soutien actif à des initiatives locales de lutte contre les exclusions.

En synthèse, pour l'année 2020, ce projet consiste à poursuivre les actions de sensibilisation et d'accompagnement des entreprises sur les enjeux de mixité et d'égalité Femme-Homme. In fine, le projet vise à essaimer des bonnes pratiques en matière d'égalité professionnelle, mais également à créer du lien entre les structures participantes, développant ainsi un groupe d'entreprises engagées sur le territoire.

L'action développée par FACE Sud Provence se traduit concrètement et opérationnellement en 2 étapes distinctes :

- Une phase de sensibilisation : développer une identité visuelle autour du projet via l'utilisation d'outils web et de mettre en place une animation sur le territoire pour repérer et mobiliser des entreprises.
- Une phase d'analyse et de mise en œuvre de nouvelles pratiques au sein des entreprises : mettre en place le projet de manière opérationnelle avec un accompagnement individuel d'entreprises volontaires. L'accompagnement se traduit par la réalisation d'un audit interne des pratiques de l'entreprises et la réalisation d'un plan d'actions.

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

Considérant

- L'intérêt de répondre aux enjeux d'égalité entre les sexes et notamment en matière d'égalité professionnelle à travers une promotion de la diversité et une lutte contre les stéréotypes et la discrimination.
- L'intérêt à soutenir les démarches innovantes d'accompagnement des employeurs dans leur politique de recrutement dans une logique de responsabilité sociétale des entreprises.

Décide

Article 1 :

Est attribuée, une subvention à l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence d'un montant de 11 000 euros pour l'année 2020 pour son projet « Développer l'égalité femme/homme - l'égalité salariale et professionnelle en PACA en mobilisant les entreprises, les PME et les branches ».

Article 2 :

Est approuvée la convention ci-annexée entre la Métropole Aix-Marseille-Provence et l'association Fondation Agir Contre l'Exclusion Sud Provence relative à l'octroi d'une subvention pour l'exercice 2020.

Article 3 :

Madame la Présidente de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence ou son représentant est autorisé à signer cette convention et tout document afférent.

Article 4 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget fonctionnement 2020 de la Métropole, Sous politique E120, fonction 65, nature 65748.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

Martine VASSAL

Signé le 29 Mai 2020
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020